L'ABEILLE.

IMPRIMÉ TOUS LES JOURS, PAR P. DELAUP.

NOUVELLE-ORLEANS.

Samedi, 22 Décembre 1827.

MESSAGE DU PRÉSIDENT.

Concitoyens du Sénat et de la Chambre des Représentans:

Une révolution des saisons s'est presque écoulé depuis que les représentans du peuple des Etats de cet Union se sont assemblés dans cette enceinte pour délibérer sur les intérêts communs et importans de leurs constituans. Durant cet intervalle l'aspect agréablement d'une Providence qui ne s'endort jamais a continué ses soins protecteurs à notre bien aimée patrie. L'avantage de la santé a continué à régner partout notre territoire. Nous avons joui du bienfait d'une paix non interrompue avec tous nos frères composant le genre humain. La tranquillité intérieure a laissé nos citoyens dans la pleine jouissance de tous leurs droits, et dans le libre exercice de leurs facultés pour suivre l'impulsion de leur nature et l'accomplissement de leurs devoirs pour l'amélioration de leur condition.

Les productions du sol, les échanges du commerce, le travail vivifiant de l'industrie humaine, se sont combinés de manière à nous permettre de jouir d'une portion de félicité aussi étendue et aussi positive que la bonté du Ciel a jamais accordé à l'état imparfait de l'homme sur la terre. Et comme la vraie félicité humaine consiste dans la part ge qu'on en fait avec ses semblables, ce n'est pas un faible accroissement à la somme de notre bonheur national, dans le moment actuel, que l'existence de la tranquillité et de la paix intérieure à un si rare sur tout le globe habitable, offrant avec quelques pénibles exceptions, un avant-goût de cette heureuse période promise quand le lion vivra paisiblement près de l'agneau, et où cessera la guerre.

Préserver, diriger, améliorer, perpétuer les sources du bonheur public, et en diriger le cours dans les canaux les plus efficaces, tel est l'objet pour lequel le gouvernement a été institué.

Les sujets d'une grande importance pour le bonheur de l'Union, reviennent sans cesse réclamer l'attention de la législature fédérale; et ils appellent une nouvelle attention, et demandent un intérêt plus grand, après le renouvellement périodique des deux chambres. Présenter de tems à autre à leur considération, des sujets qui intéressent les intérêts les plus chers de la nation, et pour le règlement desquels la volonté législative est seule compétente, est un devoir prescrit par la constitution à l'accomplissement duquel la première session d'un nouveau congrès est une circonstance ordinairement favorable; et mon sens le plus pressant est aujourd'hui de m'en acquitter.—Nos relations sont d'amitié, soit politiques ou commerciales avec les autres nations de la terre sont maintenues sans altération, et les occasions de les améliorer ont été saisies avec empressement et sans relâche. Une négociation sur des sujets aussi importans que délicats avec le gouvernement de la Grande Bretagne, s'est terminée d'une manière satisfaisante sous plusieurs rapports, quelque objets ont été renvoyés à une discussion ultérieure. Le but de la convention terminée à St. Peter bourg le 12 juillet 1823 sous la médiation de feu l'empereur Alexandre, a été mise à exécution par une convention subséquente, conclue à Londres le 13 novembre 1826, et dont les ratifications y ont été échangées le 6 février dernier. Une copie de la proclamation publiée le 19 mars dernier, et l'ai ant connaître cette convention est communiquée ci-inclusé au Congrès.

La somme de 1,204,960 piastres stipulée dans cette pièce, comme devant être payée aux personnes réclamant une indemnité, en vertu du premier article du traité de Gand, a été reçue en tems utile; et la commission instituée conformément à l'acte du congrès du 2 mars dernier, pour la distribution de cette indemnité, à qui de droit, est maintenant en permanence, et elle approche du terme de ses travaux. Cet arrangement définitif de l'un des sujets les plus pénibles de collision entre les Etats-Unis et la Grande Bretagne, nous paraît honorablement très-avantageux pour nous même. mais de plus il n'a pas peu contribué à consolider une disposition amicale; et à applanir certains obstacles sur d'autres sujets de discussion. Cette transaction mérite certainement un tribut franc et sincère de gratitude pour la magnanimité avec laquelle une nation respectable, en réparant ses propres torts, a obtenu un triomphe plus glorieux que ne l'aurait été la plus sanglante victoire.

La convention du 3 Juillet 1815, et celle du 20 Octobre 1818, expireront suivant la teneur le 20 Octobre 1828... Elles ont règle les relations directes du commerce des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne sur le pied de réciprocité la plus parfaite; elles ont établi un compromis temporaire des droits respectifs, et des réclamations relatives au territoire situé à l'Ouest des Rocky Mountains. Ces arrangemens ont duré un tems indéfini après l'expiration des conventions susmentionnées, laissant à chaque partie la liberté d'y mettre un terme, en en prévenant préalablement un an d'avance. Le principe fondamental de toute relation commerciale entre des nations indépendantes est l'intérêt mutuel de deux parties; c'est l'âme même du commerce, et il est impossible, en considérant la nature de l'homme et les lois primordiales de la société humaine, qu'aucun trafic puisse être maintenu avec une bonne volonté réciproque, quand tous les avantages en sont d'un côté, et tous les inconvéniens de l'autre. L'expérience a prouvé que les traités de commerce étaient au nombre des institutions les plus efficaces pour entretenir la paix et l'harmonie, entre des nations dont les intérêts, considérés d'une manière exclusive, entraîneraient nécessairement de fréquentes collisions. En formant de tels traités, c'est le devoir de chaque partie, non seulement de poursuivre, avec opiniâtreté, tout ce qui lui est avantageux, mais de concéder libéralement ce qui s'accorde avec les intérêts de l'autre partie; pour y parvenir il suffit en général d'observer les règles de la réciprocité, et s'il était possible que les hommes d'Etat d'une nation obtinssent par stratagème, et à force de subtilité, de la faiblesse ou de l'ignorance d'une autre nation, un traité trop désavantageux pour elle; un tel pacte serait plutôt une cause continuelle de guerre qu'un lien indissoluble de paix.

Nos conventions avec la Grande Bretagne, sont fondées sur les principes de la réciprocité; la somme des relations commerciales, entre ces deux pays, l'emporte immensément, sur celle qui ont jamais existé entre deux autres nations de la terre. A tous égards avantageuses aux deux parties, elles sont aussi précieuses, et probablement beaucoup plus étendues que si les deux nations n'en formaient qu'une. On ne devrait pas rompre légèrement des traités entre de tels Etats; réglant leurs relations en tems de paix, et conciliant des intérêts d'une importance si immense pour tous les deux, et dont une longue expérience a démontré l'utilité mutuelle. Les conventions qui garantissaient l'existence de ces traités ont été arrêtées entre les plénipotentiaires des deux gouvernemens, le 6 août dernier, et elles seront soumises à l'exercice de l'autorité constitutionnelle du sénat.

Dans l'exécution des traités de paix du mois de Novembre 1782 et de Septembre 1783, entre les Etats Unis et la Grande Bretagne, et qui ont terminé la guerre de l'indépendance, une ligne de démarcation fut tirée entre le territoire des deux nations laquelle ligne s'étendait sur environ 20 degrés de latitude et traversait des mers, des lacs et des montagnes alors très-imparfaitement explorées et à peine connues des géographes contemporains. Par suite des progrès, des découvertes, et des établissemens des deux parties depuis cette époque, différentes questions de démarcations entre leurs territoires respectifs, se sont élevées et n'ont pas été faciles à résoudre. A la fin de la dernière guerre avec le gouvernement de la Grande Bretagne quatre questions de ce genre réclamèrent toute l'attention des négociateurs du traité de Gand; qui ne purent, toutefois, arriver à un arrangement définitif. Ces questions furent renvoyées à trois comités distincts, composés de deux commissaires dont l'un était nommé par chaque partie pour examiner et pour juger leurs réclamations. Dans le cas où les commissaires ne pourraient s'accorder, il est arrêté qu'ils en référeraient à leur gouvernement; et que ces rapports seraient finalement soumis à la décision d'un souverain, ami des deux parties. De ces comités, deux ont déjà terminé leurs sessions et leurs recherches, l'un par un accord total et l'autre par un agrément partiel. Les commissaires du cinquième article du traité de Gand n'ont pu s'entendre et en ont référé séparément à leurs gouvernemens respectifs, mais de leur rapport est née une grande difficulté, sur la question qui doit être soumise à l'arbitrage. On a toutefois obvié à cette difficulté par une quatrième convention conclue à Londres par des plénipotentiaires des deux gouvernemens le 29 Septembre dernier. Elle sera soumise avec les autres à la décision du Sénat.

Tandis que ces questions étaient pendantes, des incidens ont produit des prétentions grevales, d'un caractère dangereux sur le territoire réclamé par les deux nations. Les deux gouvernemens s'accordèrent, en décidant qu'aucune juridiction exclusive exercée par l'une ou l'autre partie, durant les négociations, ne changerait pas la question de droit qui restait à décider d'une manière définitive. Toute fois une collision a été occasionnée dernièrement par des circonstances dont la nature précise n'a pas encore été reconnue. Un message du Gouverneur de l'Etat de Maine, accompagné de documens, et d'une correspondance entre le Secrétaire d'Etat, et le ministère de la Grande-Bretagne, ont été communiqués à qui de droit.

On a pris les mesures nécessaires pour vérifier les faits avec plus d'exactitude; en envoyant un agent spécial sur les lieux, où les violences alléguées ont été commises; et le résultat de ces enquêtes sera transmis au Congrès aussitôt qu'il aura reçu.

Parmi les plusieurs contestations qui intéressent si puissamment les relations amicales des deux pays ont été si heureusement terminées, nous devons regretter qu'elle n'ayent pas pu être réglé d'une manière aussi amicale sur les relations commerciales du Etats-Unis avec les colonies britanniques. Au commencement de la dernière session du congrès nous fûmes informés que le gouvernement anglais avait exclu d'une manière aussi subite qu'inopinée, les navires des Etats Unis des ports de ses colonies, à l'exception de celles qui se trouvaient en communication avec notre propre territoire. Dans la discussion amicale qui a amené cette mesure qui nous remettait à fortement les intérêts des Etats Unis, devant de notre part un sujet de réclamation; les principes d'après lesquels on a cherché à la justifier ont été de deux natures; on l'a d'abord attribué à un simple retour aux vieux principes du monopole colonial et en même tems à des ressentimens causés par l'indifférence et le peu de bienveillance avec lesquels nous avions accueilli un acte du parlement qui nous ouvrait les ports des colonies à certaines conditions. A une période subséquente, on nous a fait entendre qu'une nouvelle exclusion aurait lieu, parce qu'un acte antérieur du parlement de 1822 qui ouvrait les ports de certaines colonies aux navires des Etats-Unis, avec des restrictions pénibles et désavantageuses, n'avait pas obtenu de mesure équivalente dans les ports où ces bâtimens anglais des colonies, et de leurs cargaisons, sans aucune différence ni restrictions quelconques. Mais quels qu'aient été les motifs de l'interdiction le gouvernement britannique n'a dans aucune circonstance montré de disposition diplomatique ou législative, à revenir sur ses pas; et l'on nous a donné à entendre indirectement qu'aucun des bills soumis à la considération du congrès, dans sa dernière session, ne paraissait offrir de concessions suffisantes pour mériter de la part du gouvernement anglais, aucun adoucissement dans son système d'interdiction. Un des inconvéniens attachés au système égalatif appliqué à des intérêts de cette nature, c'est qu'une partie croit avoir ce qui satisfera l'autre; et qu'elles avoir statué dans le but sincère et avec une réconciliation, les mesures adoptées pour en général la nôtre répondre à l'attente de l'autre partie, et finissent par des appointer l'une et l'autre. Ainsi la session du congrès ayant été terminée sans qu'aucun acte en eût passé à cet égard une proclamation a été émise le 17 mars dernier, conformément à la section de l'acte du 1er mars 1823, déclarant le fait que le commerce et les relations autorisés par l'acte du parlement anglais du 24 Juin 1822 entre les Etats Unis et les ports ci-dessus aux britanniques y énumérés, ont été prohibés par les actes subséquens du parlement du 5 juillet 1825 et par l'ordre du Conseil du 27 d'Juillet 1826. L'effet de cette proclamation, aux termes de l'acte par lequel elle a été émise, était que chaque et toute provision de l'acte contre nant la navigation, du 18 avril 1818, et du l'acte du 15 mai 1820, a été remise en vigueur. Telle est donc la situation actuelle du commerce, qui, tout utile qu'il est aux deux parties, il ne peut, sauf une exception momentanée, être suivi directement par des navires ni de l'une ni de l'autre—

Cette exception elle même se rencontre dans la proclamation du Gouverneur de l'île de St.-Christophe et des Iles Vierges, qui invite, pour trois mois, à dater du 23 d'Août dernier, à l'importation des articles de produits des Etats-Unis qui constituent la partie d'exportation de leur commerce sur des bâtimens de toute nations cette période étant déjà expirée, l'état mutuel d'interdiction a recommencé; le gouvernement Britannique a non seulement refusé toute négociation à ce égard, mais, d'après le principe qu'il a adopté sur ce point, il a empêché même tout moyen de négociation. Il ne convient pas au respect que les Etats Unis se doivent à eux mêmes, ou de solliciter des faveurs gratuites, ou d'accepter comme une faveur, ce pourquoi un équivalent suffisant a été exigé. Il est à déterminer par les gouvernemens respectifs, si le commerce sera ouvert par des actes de législation réciproque. En attendant il est satisfaisant de savoir, que à part les inconvéniens résultant d'un dérangement dans les canaux ordinaires du commerce, aucune partie n'a été éprouvée par le commerce maritime, ni sur les revenus des Etats-Unis, et aucune perte importante n'est à redouter de l'état actuel de l'interdiction mutuelle.

Nos relations avec les autres nations de l'Europe continuent à peu-près sur le même pied. Depuis que la convention du 24 Janvier, 1822, a fait cesser tous les droits distinctifs sur les bâtimens des Etats Unis et de la France dans les deux pays, notre commerce avec cette nation s'est accru et prend tous les jours un nouvel accroissement. La France s'est montrée disposée à renouveller cette négociation; et, en accédant à sa proposition, nous avons exprimé le désir qu'elle pût s'étendre à d'autres objets, sur lesquels la bonne intelligence entre les parties serait avantageuse aux intérêts de l'une et de l'autre. L'origine de nos relations politiques avec la France remonte aux premières années de notre indépendance. Le souvenir de nos relations vient se mêler à celui de glorieux efforts que nous avons faits pour acquérir une existence comme nation. Quoiqu'il ait pu s'affaiblir par intervalles, jamais nous ne pourrons le perdre tout à fait; et ce serait avec joie que nous verrions la France observer de son côté les mêmes dispositions amicales à notre égard. Le Ministre des Etats Unis à Paris a fait récemment de nouveaux efforts pour obtenir qu'on prenne en considération les justes réclamations de nos concitoyens, et la réparation du tort depuis longtems causés, la plupart franchement reconnus, et qui tous ont droit, suivant toute justice, à être examinés de bonne foi.

La proposition faite dernièrement au gouvernement français, est de nature ce qui a pu s'opposer à ce qu'on prît la chose en considération, à la détermination d'un souverain qui serait l'ami commun des deux pays. On n'a pas encore reçu décision définitive de cette proposition; mais l'honneur et la générosité qui ont toujours fait l'orgueil et la gloire de la France ne laisseront pas sans effet les demandes de citoyens qui ont souffert une perte avoir mérité, seulement parce qu'on sait qu'on a le pouvoir de les refuser.

On a conclu avec le royaume de Suède un nouveau traité d'amitié, de navigation et de commerce qui sera soumis à la considération du sénat avant qu'il ne soit ratifié. Plus tard nous avons reçu des républiques Anséatiques de Hambourg, Lubeck, et Brême un ministre plénipotentiaire chargé d'une mission spéciale pour la négociation d'un traité d'amitié et de commerce entre cette ancienne et fameuse confédération et les Etats-Unis. Cette négociation a en conséquence été entamée, et elle se poursuit si le résultat en est heureux, il sera également soumis à la considération du sénat.

Depuis l'avènement de l'empereur Nicolas au trône de toutes les Russies, les dispositions amicales si constamment manifestées envers les Etats Unis par son prédécesseur, n'ont point éprouvé de changement.

D'après l'intérêt que prend ce souverain à la cause des Grecs, et par le zèle que mettent les autres grandes puissances Européennes à coopérer avec lui, le amis de la liberté ne peuvent manquer d'espérer que les Grecs seront enfin assistés dans cette lutte si inégale, et qu'ils ont soutenue si longtems et avec tant de bravoure qu'ils pourront bientôt jouir du droit de se gouverner eux-mêmes. Tout qu'ils ont si bien gagné par tout ce qu'ils ont souffert dans la cause de la liberté. On peut espérer que leur indépendance sera garantie par des institutions libérales dont leur pays fournit les premiers exemples dans l'histoire du genre humain et qui ont consacré par des souvenirs immortels le même sol pour lequel ils versent maintenant des torrents de sang. La sympathie que le peuple et le gouvernement des Etats Unis a montrée pour leur cause, a inspiré les remerciemens du gouvernement Grec, dans une lettre que j'ai reçue de mon illustre President, et dont j'ai ordonné que une traduction aux membres du Congrès représentans de la nation, à qui s'adressait ce tribut de reconnaissance, et à qui il était justement dû.

Sur l'émisphère américain la cause de la liberté et de l'indépendance a continué de prévaloir, et elle n'a été a gualée par aucun de ces triomphes splendides qui avaient couronné de grandes années précédentes, ce n'a été que parce que les forces étrangères contre quelles on avait à lutter, avaient tout à fait disparu. Les cris de victoi e ont cessé le jour l'expulsion de l'ennemi qu'il fallait vaincre. L'intérêt et la bienveillance que nous avons toujours témoigné aux nations de l'Amérique du Sud, les vœux que nous avons fait pour leur succès dans toutes les vicissitudes qu'elles ont éprouvé pendant leur guerre d'indépendance, font maintenant place à ceux non moins ardens et non moins sincères que nous formons, pour que, par la sagesse et la pureté de leurs intentions, elles puissent s'assurer le bienfait inestimable de l'ordre social et les récompenses de la liberté vertueuse. Renonçant à tout droit et à toute intention d'intervenir dans ces affaires que leur indépendance leur donne le droit de régler comme elles le jugeront convenable, c'est avec joie que nous les voyons nous donner des preuves de leur prospérité, de leur bonne harmonie, et de leur respect constant et inaltérable pour ces principes de liberté et d'égalité de droits qui ne conviennent qu'au génie et au caractère des nations américaines. Ce n'est donc pas sans quelque douleur que nous avons observé des indices de divisions intestines dans quelque unes des républiques du sud, et que nous avons cru voir qu'elles ne conservaient pas entr'elles cette union que nous croyons être dans l'intérêt de toutes. Il a résulté de cet état de choses que les traités conclus à Panama ne paraissent pas avoir été ratifiés par les parties contractantes, et que la réunion du congrès à Tacubaya a été ajournée indéfiniment. En acceptant l'invitation qu'on nous avait faite de nous faire représenter à ce congrès, tout en voulant manifester de la part des Etats Unis les dispositions les plus amicales envers les républiques du Sud par qui ce congrès avait été proposé, on espérait qu'il fournirait une occasion d'amener les nations de cet hémisphère à reconnaître et à adopter dans leurs relations de nation à nation, les principes qui auraient assuré une paix durable et le bon accord entr'elles auraient propagé la bienveillance mutuelle chez toutes les nations du globe. Mais, comme il paraît que des obstacles se sont élevées contre la nouvelle réunion de ce Congrès, un des deux ministres commissionnés par les Etats Unis, est revenu dans notre pays; en attendant le ministre chargé de la mission ordinaire à Mexico, y reste avec l'autorisation d'assister aux conférences du congrès si elles viennent à recommencer.

L'espoir a lui pour quelques tems qu'un traité de paix, actuellement signé entre les gouvernemens de Buenos-Ayres et Du Brésil, ferait cesser toute cause de collision entre les prétentions des belligérens et les droits des neutres qui résultent si communément d'une guerre maritime; et qui malheureusement ont si souvent troublé l'harmonie des relations entre les Etats Unis et le gouvernement brésilien. A la dernière session, le congrès a été informé que quelques uns des officiers de marine de cet empire avaient avancé et pratiqué des principes relatifs au blocus et à la navigation des neutres que nous ne pourions sanctionner et à laquelle nos commandans croiront devoir résister. Il paraît qu'ils n'ont pas été soutenus par le gouvernement Brésilien lui même. Plusieurs bâtimens capturés sous l'autorité de ces principes erronés ont été restitués, et nous avons lieu de croire qu'une indemnité proportionnée sera accordée, à tous les citoyens des Etats Unis qui ont souffert par l'effet des captures illégales condamnées par les tribunaux Brésiliens eux mêmes.

Dans les discussions diplomatiques qui ont eu lieu à Rio Janeiro sur les pertes occasionnées aux citoyens des Etats Unis, et autres par des mesures qui semblaient émaner du gouvernement lui même, le chargé d'affaires des Etats U. pensant que ses représentations en faveur des intérêts et des droits de ses compatriotes étaient dédaignés et infructueuses, crut devoir, sans attendre les instructions de son cabinet, terminer ses fonctions officielles, demander son passe port et retourner aux Etats Unis démarche dictée par un zèle honorable pour l'honneur et l'intérêt de son pays, qui influait exclusivement sur l'esprit de cet officier, je ne l'ai pas désapprouvée. Le gouvernement brésilien n'en est plaint toute fois comme d'une mesure qu'aucun acte de sa part ne pouvait justifier; et sur une assurance positive transmise par l'entremise de son chargé d'affaires en ce pays, qu'on désirait que notre agent fût remplacé et que son successeur serait reçu et traité avec le respect dû à son caractère: et que réparation serait promptement offerte pour toute injure contraire au droit des gens reçue par des citoyens américains, sur leur personne ou leur propriété, un chargé d'affaires temporaire a été nommé pour se rendre au Brésil; et l'on espère que les relations diplomatiques seront bientôt rétablies entre les deux nations.

Si nous cessons de considérer les affaires importantes de notre Union dans ses rapports avec les nations étrangères, pour nous occuper des affaires non moins importantes de l'intérieur nous trouvons que les revenus de l'année courante répondent autant que possible aux espérances de l'année dernière, et promettent une perspect vue encore plus brillante pour celle qui va commencer. La balance au trésor, le 1er. janvier dernier, était de six millions trois cent cinquante huit mille quatre vingt six dollars et dix huit cents. Les recettes depuis ce jour jusqu'au 30 septembre dernier, d'après les états reçus, s'élèvent à seize millions huit cent quatre vingt un dollars et trente deux cents. Les recettes du trimestre actuel, estimées à quatre millions cinq cent quinze mille, ajoutées aux précédentes, forment un total de vingt et un millions quatre cent mille dollars. Les dépenses de l'année peuvent monter à vingt deux millions trois cent mille dollars, présentant un léger excédant sur les recettes. Mais sur ces vingt deux millions, plus de six ont été appliqués à l'extinction de la dette nationale, dont la somme totale, approchant de soixante quatorze millions au premier de Janvier dernier, sera réduite le 1er. jour de l'année prochain, à moins de soixante-sept millions et demi. La balance, au Trésor, le 1er Janvier prochain, excédera probablement cinq millions quatre cent cinquante mille dollars, somme supérieure à celle du 1er. Janvier 1825, quoiqu'inférieure à celle du 1er Janvier dernier.

On avait prévu que le revenu de l'année courante, n'égalerait pas celui de l'année dernière, qui lui-même n'avait été inférieur au revenu de celui qui l'avait précédée. Mais on n'a pas été déçu dans l'espérance bien fondée que ce déficit n'interromprait aucunement les progrès réguliers de l'extinction de la dette publique au moyen des dix millions annuels consacrés à cet objet par l'acte du 3 Mars 1817.

Le montant des droits perçus sur les marchandises importées depuis le commencement de l'année jusqu'au 30 Sept. est de vingt-un millions deux cent vingt six mille dollars, et le montant probable des droits à percevoir durant le reste de l'année, est de cinq millions sept cent soixante quatorze mille dollars; formant une total de vingt sept millions. En faisant la part du drawback et des déficit imprévus, nous pouvons en toute confiance évaluer les recettes de l'année prochaine à vingt-deux millions trois cent mille dollars; ce qui constitue pour l'année qui approche, un revenu égal aux dépenses de l'année actuelle.

La profonde sollicitude sentie par tous les classes des citoyens de l'Union pour l'extinction totale de la dette publique, fera exercer l'empressement avec lequel je crois devoir recommander cette matière à la sagesse du Congrès, aussi bien que le maintien de l'économie la plus sévère des ressources publiques. La dépression des recettes qui avait commencé, en 1826, a continué avec un redoublement de sévérité durant les deux premiers trimestres de l'année actuelle. Le troisième trimestre donna un état de choses plus favorables et d'après toutes les données de l'expérience, cette amélioration se poursuivra pendant toute l'année prochaine. Dans l'intervalle, on a allégé le fardeau de la dette publique, de près de seize millions en trois ans, et l'intérêt annuel aura été réduit de plus d'un million. Mais au nombre des maximes d'économie politique dans les administrateurs de la fortune publique ne devraient jamais s'écarter, est celle de proportionner les dépenses de l'année aux recettes. Les appropriations des deux dernières années, y compris les dix millions annuels de la caisse d'amortissement, ont toutes deux égalé le revenu anticipé de l'année suivante. Tout en prévoyant avec confiance que la recette sera toujours égale à la dépense, il ne faut pas oublier que nos coffres en sont guère capables de supporter de grands déboursemens.

Vous verrez par le rapport du secrétaire de la guerre et par les documens dont il est accompagné, la situation de l'armée et celle de toutes les différentes branches du service public sous sa surintendance.

Pendant le cours de l'été dernier, un détachement de l'armée a été utilement et avantageusement employé dans leurs devoirs respectifs, au moment où les commissaires, nommés pour exécuter certaines clauses du traité du 19 Août 1825 avec diverses tribus d'indiens du Nord ouest ont été sur le point d'arriver au lieu indiqué pour s'assembler: le meurtre, non provoqué, de plusieurs citoyens, et d'autres actes non équivoques d'hostilité, commis par un parti de la tribu indienne des Winebagos, une de celles comprises dans le traité, suivi d'autres actes menaçans de la part des tribus de la même région, ont rendu nécessaire de déployer dans ces parages des forces défensives et protectrices. Le déploiement eut lieu immédiatement par les mouvemens prompts et concertés des gouv. de l'Etat de l'Illinois, et du territoire du Michigan; et par des levées suffisantes des milices sous leur commandement, conjointement avec un corps de 700 hommes de troupes sous le commandement du général Atkinson, qui, sur l'appel du gouverneur Cass s'est immédiatement porté de la station de St. Louis au lieu du danger. Leur présence a fait cesser les alarmes de nos concitoyens dans ces contrées et a fait taire les mauvaises intentions des indiens. Ceux qui ont commis les meurtres ont été livrés à l'autorité et à la rigueur de nos lois et toute apparence d'hostilités a cessé.

Quoique l'organisation actuelle de l'armée, que l'administration de ces différentes branches de service soient généralement très satisfaisantes, elles sont pourtant, dans quelques parties, susceptibles d'améliorations, dont quelques unes ont déjà été soumises à la considération du congrès et les autres le sont maintenant pour la première fois, dans le rapport du secrétaire de la guerre.

La nécessité de pourvoir à une augmentation d'officiers dans les deux corps du génie, dépendra en quelque sorte du nombre et de l'étendue des objets d'une importance nationale dont le congrès croira nécessaire d'ordonner les plans et les devis, conformément à l'acte du 30 avril 1824.

Conformément à cet acte, les rapports suivans ont été faits avant la dernière session du Congrès.

1o. Du comité d'améliorations intérieures sur le canal de la Chesapeake et de l'Ohio.

2o. Sur la continuation de la route nationale de Cumberland aux hautes marées dans le District de Columbia.

3o. Sur la continuation de la route nationale de Canton a Zanesville.

4o. Sur l'allongation d'une route nationale de Zanesville à Columbus.

5o. Sur la continuation de la même route du siège du gouvernement du Missouri.

6o. Sur une route de poste de Baltimore a Philadelphie.

7o. Sur le relevé de la rivière de Kenebec, en partie.

8o. Sur une route nationale de Washington a Buffalo.

9o. Sur le relevé du port et de la rivière de Saugetock.

10o. Sur un canal du Lac Pontchartrain au fleuve Mississipi.

11o. Sur les relevés Edgartown, Newberryport et Hyannis-Porte.

12o. Sur le relevé de la Baye du Plaisance dans le territoire du Michigan. Des rapports sont préparés et seront remis au Congrès.

1o. Sur les relevés de la Peninsule de la Floride, pour savoir s'il est praticable d'y faire un canal pour unir, à travers la Péninsule, les eaux de l'Atlantique à celles du golfe du Mexique. Et aussi, un relevé de terrains entre les baies de Mobile et de Pensacole, en vue de les joindre par un canal.

Sur les relevés du tracé d'un canal pour unir les eaux de la rivière de James et du grand Kenhawa.

Sur le relevé de la Swash, dans la passe de Pamlico et celle du Cap Fear, sous la ville de Wilmington, dans la Caroline du Nord.

Sur le relevé de Muscle-Shores, dans la rivière de Tennessee et pour une route de communication projetée entre les rivières Hiwassee et Coosa, dans l'Etat de l'Alabama.

D'autres rapports de relevés sur des objets indiqués par différens actes du Congrès de la dernière et de la précédente session, se préparent, et la plupart seront complétés avant la clôture de la session actuelle; tous les officiers des deux corps d'ingénieurs, avec d'autres personnes qui ont les talens nécessaires, ont été constamment employés dans ces services, depuis la passation du l'acte du 30 d'Avril 1824, jusqu'à présent. Quand même le pays ne tirerait d'autre avantage de leur travail que le fond de connaissances topographiques qu'ils ont recueillies et communiquées, cela seul suffirait, pour l'Union, un bien supérieur à toutes les dépenses occasionnées par cet objet. Mais les appropriations pour la réparation et la continuation de la route de Cumberland, pour la construction de plusieurs autres routes, pour le déblaiement des rivières et des ports, pour la construction des phares, des signaux, des levées, et des boucs; et pour l'achèvement des canaux entrepris par des compagnies particulières, mais qui réclament l'aide de moyens et de ressources plus étendues qu'on n'en peut attendre d'entreprises privées, peuvent être considérées plutôt comme des trésors prélevés sur les contributions de l'âge actuel, au bénéfice de la postérité, que comme l'application infructueuse des ressources toujours croissantes de la Nation. Pour de tels objets d'une amélioration permanente dans la situation de notre pays, d'un véritable accroissement de richesses et d'aisance pour le peuple, par l'autorité duquel ils ont été effectués, sous toutes les bornes du revenu annuel de la nation, ont été consacrés par des lois du Congrès pendant ses trois dernières sessions, sans empiéter sur les besoins du trésor, et sans ajouter un dollar aux taxes ou aux dettes de la communauté même sans suspendre l'amortissement régulièrement progressif des dettes antérieurement contractées; lesquelles, dans les mêmes trois années, ont été réduites de près de 6 millions de dollars.

Les mêmes observations sont, en grande partie, applicables aux appropriations faites pour les fortifications, faites sur la côte et dans les ports des Etats-Unis, pour l'entretien de l'école militaire de West-Point et sur les divers objets dépendans du département de la marine. Le rapport du secrétaire de la marine, et ceux des branches subordonnées, des deux départemens militaires, font voir au Congrès, dans le plus grand détail, la situation actuelle des établissemens publics qui en dépendent; l'exécution des lois du Congrès y relatives; et les vues des officiers employés dans les différentes branches de ces deux services, en ce qui concerne les améliorations qui peuvent tendre à la perfection. Les fortifications des côtes, et l'amélioration et l'accroissement graduels de la marine font partie d'un vaste système de défense nationale; dont les progrès se font remarquer depuis dix ans; et qui pour une série d'années à venir continueront à exiger la protection et la surveillance de l'autorité législative. Parmi les mesures émanées de ces principes, l'acte de la dernière session du Congrès pour l'amélioration de la marine tient une place distinguée. L'approvisionnement de bois pour la future construction, et la reproduction de l'espèce de bois convenable à cet objet; la construction des chantiers pour l'usage de la marine; l'établissement d'une route de marine en fer, pour la réparation des vaisseaux de l'Etat; et les améliorations des arsenaux de marine pour la conservation des propriétés publiques y déposées; toutes ces choses ont reçu de l'exécutif et continueront de recevoir l'attention requise par cet acte. L'établissement d'une académie navale fournissant aux jeunes gens qui dévouent leur vie au service de leur pays sur l'Océan, les moyens d'une instruction théorique sollicite encore la sanction de la législature. La navigation théorique et pratique peut s'acquérir dans les croisières que nos escadres vont faire dans les mers lointaines. Mais une connaissance approfondie, même de l'art de la construction navale, des hautes mathématiques, et de l'économie, de la littérature, qui peut mettre nos officiers sur un pied d'égalité avec les officiers des autres nations maritimes; la connaissance des lois municipales et du droit des gens auxquels ils sont sans cesse obligés d'avoir recours dans leurs rapports avec les Etats et les gouvernemens étrangers, et surtout ce, le familiarité avec les principes de l'honneur, de la justice avec les obligations relevées de la morale, et des lois générales, humaines et divines qui constituent la ligne de démarcation entre le guerrier patriote, et le brigand proscrit et le pirate, ne peuvent être systématiquement enseignés, et parfaitement appris que dans une école permanente établie à cet